



Madame, Monsieur,

La section sportive SPUC LASTERKA organise un week-end consacré à la course à pied les 11 et 12 mars 2023 à Saint Pée sur Nivelle. Il sera composé de 4 trails (courses de montagne sur des distances de 9.6 km, 21.5km, 42km et 80 km) ainsi que de 2 randonnées (9km et 16km). Le départ et l'arrivée de chaque épreuve auront lieu devant la ferme Inharria au quartier Ibarron.

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de partenaires pour nous aider à organiser au mieux cet événement.

Nous vous proposons donc plusieurs possibilités de partenariat :

- **Un don entre 50 € et 100 €** : présence de votre logo sur notre site internet pendant un an (visuel à fournir par le partenaire)
- **Un don entre 150 € et 300 €** : l'offre précédente + un lien renvoyant vers votre site internet + 2 dossards*
- **Un don entre 350 € et 900 €** : les offres précédentes + une visibilité accrue sur la zone départ/arrivée (flags, banderoles, stands, flyers ...) + 4 dossards* + invitation à un apéro-tapas le dimanche midi
- **Un don entre 1 000 € et 1 400 €** : les offres précédentes + une visibilité sur le podium et l'affiche + 10 dossards* + invitation à un apéro-tapas le dimanche midi
- **Un don de 1 500 € et plus** : les offres précédentes + une visibilité sur le podium et l'affiche + 10 dossards* + invitation à un apéro-tapas le dimanche midi + votre logo sur la dotation course
- **Un stand sur le Village Partenaires** : voir les conditions avec Arnaud et Johann

Vous pouvez également participer sous forme de dons matériels (denrées alimentaires, cadeaux, ou autres) et bénéficierez des mêmes conditions de partenariat que celles énoncées ci-dessus.

*Pour la (ou les) course(s) de votre choix, sous réserve que le prix du dossard ne dépasse pas le montant du don, et dans la limite des places disponibles.

Pour rappel :

D'après l'article 238bis du Code général des Impôts, le don est déductible à hauteur de 60 % et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires : « Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. »

Exemple : un don de 500€ = 200€ à la charge de l'entreprise.

Dans l'attente d'une collaboration avec notre section, veuillez agréer nos salutations sportives.

La section SPUC LASTERKA
partenariat@spuclasterka.fr

Arnaud : 06 17 74 02 53

Johann : 06 85 31 00 26

Claire : 06 17 33 74 15